



BAREME APPLICABLE AU 01 juin 2018



TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES – ESTIMATIONS – CONSEILS

Maisons -Appartements –Terrains- Locaux industriels - Terrains à bâtir

Honoraires charges acquéreurs

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C.
< 50 000 €	forfait 5 000 €
Au-delà de 15 km de Chaumont	forfait 6 000 €
50 001 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 150 000 €	8.5 %
150 001 € à 200 000 €	7.5 %
200 001 € et plus	6 %

RECHERCHE LOCATIVE (locaux à usage d'habitation)

Lors de chaque nouvelle location, facturation à hauteur de 80%* d'un mois de loyer hors charges Tant pour le bailleur que le locataire

Décomposé comme suit :

15% pour les visites

15% pour la constitution du dossier locataire

43% pour la rédaction du bail

27% pour l'établissement de l'état des lieux

Mise en location du bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges.

*le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire